



» SOMMAIRE

» ÉDITORIAL

» ÉDITORIAL	P.2
» LE MOT DU MAIRE	P.3
» ENFANCE / JEUNESSE	
CLUB ESP'ADO	P.3
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)	P.4
RESTAURANT SCOLAIRE "LES FIFENDES"	P.4
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)	P.4
» SOCIAL	
EHPAD : INTERVIEW DE M. CHAILLOU	P.5
COMMISSION ACTION SOCIALE : RÉUNIONS D'INFORMATION	P.5
LE POINT EMPLOI	P.6
» ENVIRONNEMENT / URBANISME	
ETUDES CENTRE-BOURG : QUELLES PERSPECTIVES ?	P.6
GIRATOIRE RD 33	P.6
STATION D'ÉPURATION (STEP)	P.7
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES :	
RUE DU GUÉ	P.7
URBANISME	P.7
» FINANCES : BUDGET 2009	P.8-9
» ENVIRONNEMENT / URBANISME	
CLOS DU MOULIN : PROGRAMME "ARBORA"	P.10
RECENSEMENT DES EAUX PLOUVIALES ET DES ZONES HUMIDES	P.10
» CULTURE	
MÉDIATHÈQUE	P.10
• Des nouvelles de la médiathèque	
• Idées de lecture pour l'été	
EXPOSITION	P.11
• Dans(e) la cité	
AGENDA	P.12
» INTERCOMMUNALITÉ	
C.A.R.E.N.E	P.12
• Investissement communautaire	
• Un nouveau réseau de bus en 2010	
• Gare aux démarchages abusifs contre les fuites	
Parc naturel régional de Brière	P.13
• Sites touristiques à visiter	
• Le rendez-vous du "Mois des Parcs Naturels Régionaux"	
» LA VIE DE NOTRE COMMUNE	
RECENSEMENT LA POPULATION	P.13
PERMANENCE CAF	P.13
INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES	P.13
NOUVEAUTÉ : MISE EN PLACE DU PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	P.14
CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ	P.14
NOUVEAUX HORAIRES DES DÉBITS DE BOISSON	P.14
OUVERTURE D'UN PMU	P.14
» ÉTAT CIVIL	P.14
» PERMANENCES DES ÉLUS	P.15
» PERMANENCES & SERVICES	P.15

Directeur de la publication : M. Franck Hervy, Maire • Tirage : 1800 exemplaires
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Imprimerie MOREAU - LA ROCHE-BERNARD - 02 99 90 63 45



Depuis plusieurs semaines, l'élaboration du budget a nécessité un travail important des services et de l'équipe municipale. C'est une période de choix des priorités, pas toujours facile, en fonction de l'équilibre budgétaire que nous devons maintenir.

Cet équilibre doit tenir compte de nos ressources, de la baisse des dotations de l'Etat et ces dernières années, de l'évolution importante des dépenses de fonctionnement liée au développement des services.

Une dette de 5.3M € et une capacité d'autofinancement très faible nous obligent à faire une pause significative en 2009 au niveau de nos investissements, afin de ne pas emprunter.

Toutes ces données cumulées nous contraignent à accroître les recettes fiscales, donc les taux des taxes foncières et d'habitation. Une augmentation conséquente aurait été nécessaire, mais le choix a été de la modérer, afin de limiter l'impact financier sur les budgets des ménages dans le contexte économique actuel. La valeur locative prise en compte pour le calcul des taxes est augmentée par l'Etat de 2,5% en 2009 et c'est sur cette nouvelle valeur que seront appliqués les nouveaux taux d'imposition décidés par la commune.

Nos priorités et orientations budgétaires 2009 sont, en fonctionnement, de maîtriser l'évolution des dépenses face aux diminutions de recettes actuelles et à venir, tout en préservant un bon niveau des services à la population. En investissement, nous privilégions la maintenance du patrimoine communal, le renouvellement des mobiliers et équipements nécessaires au fonctionnement des services. Enfin, nous terminerons le programme "requalification Voiries Camer-Camerun" engagé dans le précédent municipal.

Le budget communal se compare à celui d'une famille, adapter ses dépenses à ses revenus est capital pour une bonne gestion et maintenir l'équilibre financier. Nous prenons bien conscience de l'effort de contribution demandé aux Marais-Chapelains en augmentant les taux des impôts locaux, mais tout ceci est pour le maintien des services publics.

Attentive aux besoins de la population, l'équipe municipale ne ménage pas ses efforts pour offrir à ses habitants des services de qualité et un cadre de vie attrayant.

Marie Hélène Montfort
Maire-Adjointe aux Finances et à l'Administration Générale

LE MOT DU MAIRE

Ce printemps, nous avons vécu un moment fort avec la 25^e édition de la Foire-Exposition. L'été approche, d'autres rendez-vous nous attendent.

Le 19 juin, ce sera la Fête de la Musique sur le site de l'Esplanade Bernard Legrand, puis, fin juillet, un grand week-end autour du panier de Mayun avec le Festival de la Vannerie et le Son et Lumière.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Franck HERVY



» ENFANCE / JEUNESSE

LE CLUB JUNIOR DEVIENT L'ESP'ADO

Depuis deux ans, le Club Junior est ouvert aux jeunes de 10 à 13 ans. Pour répondre à la demande des plus de 14 ans, la Municipalité a souhaité la création d'un club jeune.

Suite à deux réunions et du fait des contraintes budgétaires, il a été décidé, en collaboration avec le responsable du Club Junior, d'élargir la tranche d'âge.

Le Club Junior s'appelle désormais l'Esp'ado. Il accueille les jeunes âgés de 10 à 15 ans pendant les vacances scolaires et les 10-13 ans les mercredis en période scolaire.

Le programme d'activités pour l'été 2009 est disponible depuis la mi-mai.

Inscriptions : les vendredis 12 et 19 juin de 18h00 à 19h00 et le lundi 15 juin de 9h30 à 11h30.

Rencontre avec un artiste peintre "Hugo DURAS"



Cet été, les jeunes de l'Esp'ado vont personnaliser leur local. Ils réaliseront, avec l'aide d'Hugo Duras, une fresque TAG qui sera fixée sur une des façades.

L'idée proposée aux jeunes par le biais de ce projet, est de s'exprimer sur ce que l'Esp'ado représente pour eux (loisirs, sports, lieu de rencontres etc...).

Ce projet prévu début juillet se clôturera par l'inauguration de l'Esp'ado courant septembre.

Un premier contact avec l'artiste s'est fait durant les vacances d'avril 2009, dans le but de présenter ce projet aux jeunes.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H)

Les demandes d'inscriptions n'ont cessé de croître depuis septembre 2008. Face à cette situation, la Municipalité a fait le choix de recruter un animateur supplémentaire pendant les petites vacances et les mercredis.

Désormais l'ALSH peut accueillir, sur ces périodes, de 36 à 48 enfants au lieu de 28 à 36 enfants comme précédemment. L'effectif d'accueil pour l'été est de 48.

Le programme d'activités et des mini-camps pour l'été 2009 est sorti mi-mai.

Permanence mini-camps :
mercredi 3 juin à partir de 18h00

Permanence ALSH : samedi
6 juin à partir de 9h30.

**En panne de nounou,
pensez au Point Emploi
02 40 53 97 98**



RESTAURANT SCOLAIRE

De plus en plus d'enfants fréquentent le restaurant scolaire. Afin d'assurer une meilleure qualité d'accueil, la présence d'un animateur supplémentaire s'est avérée nécessaire.

Tous les vendredis midis, les mamies bénévoles de "Lire et Faire Lire" viennent partager un temps de lecture avec les enfants.

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles est un service intercommunal qui regroupe les communes d'Herbignac, de La Chapelle des Marais, de Saint-Lyphard et d'Assérac. Ce service est coordonné par la municipalité d'Herbignac, les quatre communes participant financièrement à son fonctionnement.

Au service des familles et des assistantes maternelles, le Relais Assistantes Maternelles est un espace neutre où la confidentialité est respectée. C'est un lieu d'informations, d'échanges et d'écoute, l'accès est libre et gratuit.

SERVICES OFFERTS AUX PARENTS

- Aide dans la recherche d'une assistante maternelle agréée
- Aide dans les démarches administratives (contrat de travail, bulletin de salaire etc...)
- Conseils sur la préparation de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle.
- Invitation à des réunions thématiques.
- Possibilité de médiation.

SERVICES OFFERTS AUX ASSISTANTES MATERNELLES

- Informer sur les démarches à effectuer pour devenir assistante maternelle agréée.
- Faire connaître les places disponibles par le biais de listes remises aux parents ou futurs parents.
- Renseigner sur le statut d'assistante maternelle agréée (agrément, droits et obligations, contrat de travail, etc...)
- Participer à des activités d'éveil avec les enfants accueillis
 - Atelier d'activités manuelles (2^e mardi de chaque mois à la Maison de l'Enfance de La Chapelle des Marais).
 - L'heure du conte (4^e jeudi de chaque mois) à la Maison de l'Enfance.
- Assister à des rencontres thématiques
- Participer à des formations
- Bénéficier de conseils, d'une médiation le cas échéant.

**Une permanence sur rendez-vous est assurée par Mme Nathalie BOTREL
tous les jeudis dans les locaux de la Maison de l'Enfance
de 9h00 à 12h00 et de 10h00 à 13h00 (le 4^e jeudi du mois).**

**Vous pouvez la contacter au 06-86-44-68-81
ou par courriel à l'adresse suivante : n.botrel@herbignac.com**



» SOCIAL

EHPAD : INTERVIEW DE M. CHAILLOU

Ces dernières années, de nombreux changements sont intervenus dans la Résidence Notre Dame de Toutes Aides, plus connue comme "le Foyer Logement" par les Marais-Chapelains. Depuis janvier 2008, elle est devenue Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD). Nous avons souhaité rencontrer M. Chaillou, directeur de l'association l'Automne, qui gère l'établissement.

Mairie : Pourquoi ce passage de Foyer Logement en EHPAD ?

M. Chaillou : C'est la dernière étape en date d'un processus entamé lors de la fusion en 2003 entre l'association Notre Dame de Toutes Aides et l'association l'Automne. Le Foyer Logement Notre Dame de Toutes Aides était une structure non médicalisée. M. Perraud et M^{me} Thoby, qui géraient alors l'établissement se sont trouvés confrontés au problème crucial de la dépendance grandissante de leurs résidents. La reprise du Foyer Logement par l'association l'Automne a permis la mise en place d'un personnel qualifié.

Mairie : Quels sont vos projets concernant cette résidence ?

M. Chaillou : La restructuration et l'agrandissement de l'établissement. Nous avons eu l'accord pour le passage à 77 lits : 73 permanents et 4 temporaires de nuit (dîner, nuit, toilette, petit déjeuner) et 2 lits d'accueil de jour en plus. Le but de cet accueil est d'apporter un répit aux proches et aux conjoints. C'est nouveau, car il y a très peu d'accueil de nuit en Loire-Atlantique, à nous de le créer et de le faire vivre... Dans le projet, il est prévu deux unités Alzheimer de 14 personnes et deux autres unités de 22 et de 23 places pour nos autres résidents. Nous espérons un démarrage des travaux en septembre de cette année et une ouverture pour mars 2011.

Mairie : Quels changements cela impliquera-t-il dans votre organisation ?

M. Chaillou : Avec une quarantaine de résidents de plus, nous allons passer de 9 à une trentaine de salariés sur la structure de La Chapelle des Marais. Nous allons continuer avec l'optimisation de l'association l'Automne, située à Montoir de Bretagne, pour :

- la préparation des repas en liaison froide,



M^{me} Danais, M^{me} Ulivi, M^{me} Hervy et M. Chaillou

- la partie administrative (direction générale, salaires ...),
- les hommes d'entretien (paysagiste, plombier, électricien) afin de réduire les coûts.

Mairie : Et quels changements pour les résidents ?

M. Chaillou : Plus de confort et un meilleur cadre de vie qui compenseront largement les désagréments de la période des travaux. Nous souhaitons que l'équipe garde le même état d'esprit pour conserver son caractère convivial à la résidence.

Mairie : Avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Chaillou : Nous remercions la Municipalité qui nous soutient depuis de nombreuses années. Je félicite Madame Danais, son équipe et les nombreux bénévoles qui font un travail formidable dans leur accompagnement des résidents.

LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE vous donnent deux rendez-vous pour VOUS INFORMER, ECHANGER ET AGIR

**VENDREDI 5 JUIN
2009 DE 13H45
A 16H15**

SALLE INGLETON
Rue de La Perrière



CONSOMM'ASTUCES

ETES-VOUS UN CONSOMMATEUR ASTUCIEUX ?

En partenariat avec la CAF et le Conseil Général

Programme : conseils, trucs, astuces et bons plans pour agir sur vos dépenses et faire baisser vos factures. Les participants pourront échanger sur le sujet.

**MERCREDI
10 JUIN 2009
A 14H00**

SALLE
POLYVALENTE
Complexe Sportif

LES SENIORS ACTEURS DE LEUR SECURITE

Avec la participation et le partenariat du CLIC de Saint Nazaire, de la Gendarmerie, de l'Association QUE CHOISIR ainsi que de la Direction Régionale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Objectif : sensibiliser les seniors aux démarchages à domicile et à leurs dérives.

Support : un film, quatre saynètes (le démarchage malveillant, le démarchage à domicile ou vente forcée, la sécurité sur l'espace public, le faux professionnel).

A l'issue des présentations, des échanges auront lieu entre les intervenants et le public.

Pour tous renseignements sur ces actions, contacter les services de la Mairie au 02 40 53 22 02

A l'approche de l'été 2009, en cas de canicule, soyons tous vigilants et solidaires

Quelques consignes et précautions

Eviter de sortir. Rester à l'ombre. Laisser les volets et fenêtres fermés. Se rafraîchir souvent (boissons, brumisateurs et douches). Rechercher les endroits ombragés, climatisés et frais.

Quelques symptômes à reconnaître

Crampes musculaires, étourdissements, sensations d'épuisement, insomnie inhabituelle, maux de tête, nausées, soif intense, confusion, perte de connaissance doivent vous conduire à demander de l'aide dans l'entourage et appeler éventuellement le 15.

Ces conseils s'adressent en priorité aux personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées).



LE POINT EMPLOI

Outre les différents services*, le Point Emploi vous propose un

ATELIER INTERNET

Quelque soit votre métier (vendeur, serveur, cuisinier, boucher,...),
SANS INTERNET

De nombreuses offres d'emploi sont
INACCESSIBLES

POUR METTRE TOUTES
LES CHANCES DE VOTRE COTE,

le POINT EMPLOI peut vous aider
à consulter les offres et à déposer
votre candidature



*Différents services du POINT EMPLOI :

- affichage des offres d'emploi
- accès gratuit à Internet
- accès à la documentation, presse locale, ...
- aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation
- photocopies et affranchissement du courrier (réservés aux habitants de La Chapelle des Marais)
- aide aux déplacements (réservée aux habitants de La Chapelle des Marais)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT -> POINT EMPLOI

(local annexe de la mairie)

16 rue de la Brière

44410 La Chapelle des Marais

02.40.53.97.98.

pointemploi@hotmail.com

Ouvert du mardi au jeudi de 8H30 à 12H
et jeudi après-midi sur rendez-vous



ATTENTION

Fermeture estivale
du Point Emploi
du 27 juillet au 17 août 2009

>> ENVIRONNEMENT / URBANISME

ETUDES CENTRE-BOURG

Le centre-bourg, quelles perspectives ?



Le transfert du supermarché sur la zone d'activités, la nécessité de produire des logements pour les jeunes Marais-Chapelains et les nouveaux arrivants, tout en préservant le milieu agricole et naturel, posent de nombreuses questions.

C'est pour y répondre que les élus et la Carène ont engagé une réflexion d'ensemble sur les potentialités d'aménagement du centre-bourg sur un périmètre de 600 mètres autour de l'église.

Cette étude définira également les capacités de développement des services, commerces et artisans dans le centre-bourg, ainsi que les perspectives

d'évolution de la population et du parc de logements (beaucoup d'entre vous ont d'ailleurs été sans doute sollicités au téléphone par les bureaux d'étude chargés de cette mission).

Ces études seront présentées à la population d'ici la fin de l'année, afin de pouvoir l'enrichir des aspirations des Marais-Chapelains.

Ainsi, les élus municipaux auront tous les éléments nécessaires pour définir un projet global du centre-bourg, dont il sera tenu compte pour l'élaboration des futurs aménagements à entreprendre à moyen et long terme : aménagement de la RD50, destination du site de l'actuel supermarché, de l'école Saint-Joseph, des ateliers municipaux...

Affaire à suivre.

GIRATOIRE RD 33

Dans le cadre du désenclavement des zones d'activités, la Carène aménage un nouveau carrefour giratoire sur la RD 33, à l'entrée de la Zone d'activités de la Perrière.

Les travaux ont commencé mi-avril pour une livraison de l'ouvrage prévue pour l'été 2009.

Durant ces travaux, la circulation sera alternée (feux tricolores). Ponctuellement, une déviation par la rue du Lavoisier pourrait être mise en place, notamment lors de la mise en œuvre du tapis d'enrobé.



STATION D'ÉPURATION (STEP)



Ces travaux se déroulent comme prévu. Parallèlement à la construction de la station, un curage de l'exécutoire et du canal de la Boulaie sera effectué, sur une longueur d'environ 500 mètres.

Pour mémoire, la mise en service de la STEP est prévue pour la fin de l'année.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES RUE DU GUÉ

La réhabilitation du collecteur d'eaux usées d'une portion de la rue du Gué (environ 150 mètres linéaires avec reprise des branchements) a été réalisée en mars-avril (durée : 1 mois)

A cette occasion, le collecteur en amiante ciment a été remplacé par un tube en polypropylène.

URBANISME

Infos pratiques : Démarches préalables à la réalisation de travaux

Les travaux de construction avec ou sans fondation, l'agrandissement, la modification de l'aspect extérieur (réfection de toiture, changement des volets ou des fenêtres, ravalement), les clôtures, le changement d'affectation d'un bâtiment nécessitent une autorisation préalable.

Selon le type de travaux, il faut demander un permis de construire ou une déclaration préalable auprès de la mairie.

Voici ci-dessous un tableau d'exemples des demandes les plus courantes.

La réalisation de tels travaux sans autorisation est constitutive d'une infraction à la législation de l'urbanisme.

Pour ces deux types d'autorisation, les formulaires peuvent être retirés à l'accueil de la mairie ou téléchargés sur <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès du service urbanisme (sur rendez-vous).

Questions / Réponses

Faut-il déposer une demande particulière pour reblayer son terrain ?

Le remblaiement de terrain est toujours soumis à l'octroi d'une autorisation, généralement un permis de construire.

Il peut être autorisé s'il est indispensable à la réalisation de constructions ou de travaux hydrauliques.

Le terrain doit donc être préservé dans son état naturel et ne pas être remblayé jusqu'à l'obtention d'un permis de construire ou d'une autorisation écrite de la mairie.

Quelles sont les distances à respecter en matière de plantations ?

L'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

- plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur.

- plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres.

La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains.

Pouvons-nous exiger la coupe des branches et racines des arbres de notre voisin qui avancent sur notre propriété ?

Si ce sont les branches qui causent un trouble, vous pouvez vous adresser au propriétaire pour le contraindre soit à élaguer les branches de ses plantations, soit pour être autorisé à le faire vous-même.

Le droit d'obtenir l'élagage des branches est inaltérable. En cas d'inaction de la part de votre voisin, le tribunal d'instance pourra être saisi, mais vous ne devez en aucun cas couper vous-même les branches.

Bien qu'une mise en demeure ne soit pas obligatoire avant de saisir le tribunal d'instance compétent, nous vous conseillons de lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception, demandant la coupe des branches dans un délai que vous préciserez.

Quant aux racines, ronces et brindilles, le Code civil vous reconnaît le droit de les couper à la limite de la ligne séparative, sans avoir à intenter, préalablement, une action quelconque auprès de votre voisin.

Nature des travaux	Déclaration Préalable	Permis de Construire
Edification d'une clôture	•	
Ravalement et modification de l'aspect extérieur	•	
Création de 2 à 20m ² (abri de jardin)	•	
Division foncière sans création de voie ou d'espaces communs	•	
Les changements de destination sans travaux	•	
Les changements de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade		•
Construction neuve de plus de 20m ²		•
Travaux sur construction existante créant plus de 20m ² de surface brute		•
Travaux modifiant la structure du bâtiment et créant une ouverture dans les murs extérieurs		•



BUDGET 2009

Fonctionnement

Recettes Dépenses
3 156 215 €

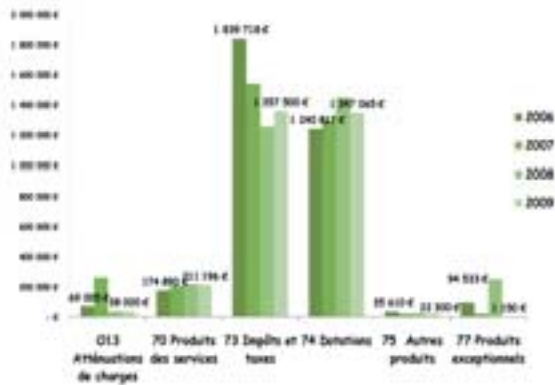
Investissement

Recettes Dépenses
928 766 €

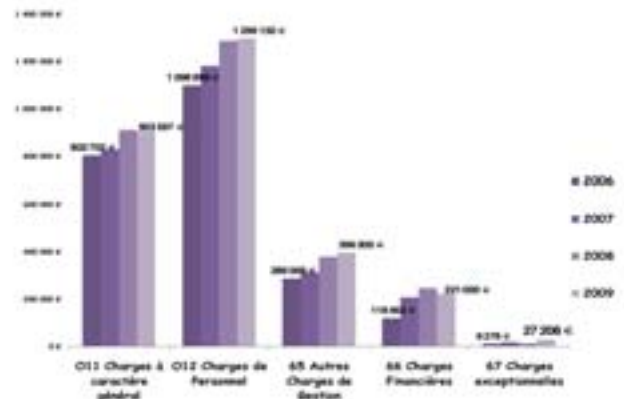
BUDGET PRIMITIF 2009 DE FONCTIONNEMENT



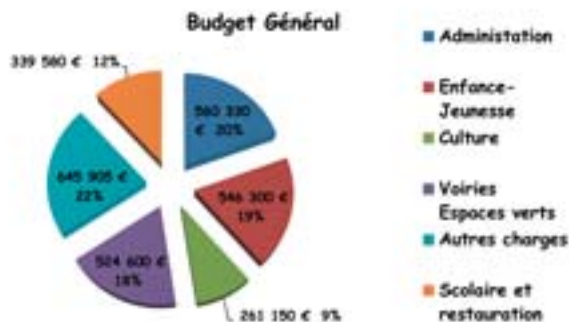
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

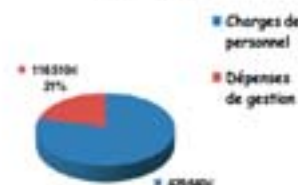


Répartition par service



Maison de l'Enfance Budget de 546 300€

DEPENSES



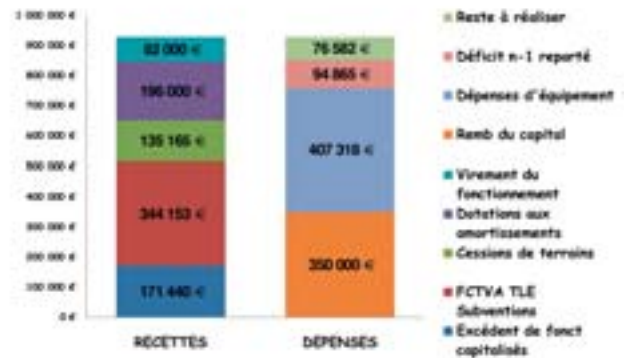
RECETTES



CULTURE BUDGET 2009 261 250€



BUDGET INVESTISSEMENT 2009 928 766€



Charges Globales et Charges de Personnel

Principales Opérations d'Investissement prévues en 2009

Voies circulaires Camer-Camerun	55 000€
le RAR 2009	50 000€
Travaux sur bât ments	32 100€
Zone sportive	30 000€
Autres matériels et mobiliers	28 400€
Cimetière	17 000€
Environnement Hydraulique	15 000€
Groupe scolaire Les Fiferdes	14 650€
le RAR 2008	7 150€
Acquisitions de terrains	12 000€

RECETTES INVESTISSEMENT

FCTVA TLE	320 800€
CESSIONS DE TERRAINS	135 165€
SUBVENTIONS CAENE Conseil Général	23 350€
EXCEDENT CAPITALISES	171 440€
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	196 000€
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	82 000€

Impact de l'augmentation des taxes

L'Etat majore la valeur locative brute de 2.5% en 2009.

La commune augmente les taux de la taxe d'habitation de 4.92% et la taxe foncière de 6.35%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée par la Communauté d'Agglomération augmente de 5.84%.

La majoration pour 2009 sera pour une valeur locative de 3000 € en 2008 de 34€ pour la taxe d'habitation, de 26€ pour la taxe foncière et de 11.50€ pour la TEOM. (Hors augmentations des taux votés par les Conseil Général et Régional).



CLOS DU MOULIN : PROGRAMME "ARBORA"



Devenir propriétaire d'une maison T4 avec jardin et garage dans un site privilégié, à partir de 144 000 € TTC (hors frais), c'est possible à La Chapelle des Marais avec la nouvelle opération en accession sociale à la propriété proposée par Silène, l'Office Public de l'Habitat de la région nazairienne.

ARBORA est le nom de ce programme de 7 maisons individuelles, idéalement situées dans le cadre naturel préservé du nouveau quartier du Clos du

Moulin, à deux pas des commodités du bourg et de l'école.

Les architectes du cabinet ARLAB ont conçu l'opération dans un souci de développement durable et de qualité de vie, en mettant l'accent sur le respect de l'environnement, la luminosité et l'intimité des logements.

Les particularités de ce programme : des maisons contemporaines en bois, dotées d'une excellente isolation, disposant de 3 chambres dont une en rez-de-chaussée et deux à l'étage, d'une pièce d'eau et d'un WC à chaque niveau, d'un garage intégré ainsi que d'un stationnement extérieur privatif et d'un jardin avec terrasse ouvrant sur le séjour et la cuisine. La livraison est prévue au 2^e semestre 2010.

Les maisons Arbora s'adressent à des ménages primo-accédants, rentrant dans les critères de ressources du PTZ (Prêt à taux zéro). Cette opération s'inscrit

dans la volonté de la commune de faciliter l'accès à la propriété au plus grand nombre tout en proposant une offre de qualité respectueuse du cadre naturel de La Chapelle des Marais.

La commercialisation débute en juin 2009 dans une démarche de proximité avec les habitants de la commune à qui Arbora est proposé en avant-première. Si vous voulez en savoir plus et découvrir l'ensemble des atouts d'Arbora, des permanences d'information seront tenues en mairie :

- les mercredis 10 et 17 juin de 9 h à 12 h,
- le jeudi 18 juin de 9 h à 12 h,
- les vendredis 12 et 26 juin de 9 h à 12 h
- le vendredi 19 juin de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

En dehors de ces journées, vous pouvez contacter Marie-Pierre TENEAU, conseillère commerciale Silène au : 02.40.17.85.37 (les mercredis et jeudis, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

RECENSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES ZONES HUMIDES

La commune de la Chapelle des Marais possède un réseau hydraulique important (fossé, busage). Mais comme beaucoup d'autres communes, nous ne possédons aucun document sur celui-ci. Ainsi depuis la mi-février, vous avez pu rencontrer les élus de la commission travaux effectuant le recensement du réseau d'eaux pluviales. Les objectifs de ce recensement sont d'identifier les différents types de réseaux (busage, fossé, ruisseau...), de dénombrer les regards situés sur les busages existants et les difficultés d'écoulement.

Avec ces éléments, les services techniques et les membres de la commission travaux pourront élaborer un plan d'actions pour d'éventuelles interventions : curage, remplacement de buses détériorées. Mais cela peut également aboutir à

l'identification de quelques zones sensibles, sur lesquelles des aménagements futurs seraient une cause probable "d'inondation" des secteurs en aval. Ces observations pourront donc être aussi intégrées au niveau des prochains projets communaux ou privés, afin de limiter leurs impacts sur notre environnement et les quartiers alentours.

Ce travail de la commission travaux viendra compléter le recensement des

zones humides, qui va débiter très prochainement en collaboration avec la Carène. Les zones humides seront ensuite intégrées au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et protégées pour leurs différents rôles. Un groupe de travail, sous l'égide de Jean-François Josse, œuvre en étroite collaboration avec le bureau d'étude HARDY mandaté par la Carène pour la réalisation de cet inventaire. Celui-ci est réalisé selon un cahier des charges et une méthodologie déterminée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Estuaire, organisme chargé de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de son suivi.

Cette action nécessitera notamment des visites sur le terrain. Il est matériellement impossible de prévenir et solliciter tous les propriétaires concernés compte tenu de l'étendue des surfaces...

Merci de réserver le meilleur accueil aux personnes chargées de réaliser cette étude.



Conseillers municipaux : Damien Longépé, Dominique Legoff, Sébastien Fougère et André Troussier



>> CULTURE

MÉDIATHÈQUE

DES NOUVELLES DE LA MEDIATHEQUE...

- **Le Vidéobus.** Nous avons donc des nouveaux dvd ! Nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez emprunter **2 dvd** par carte adulte et **1 dvd** par carte enfant **pour 3 semaines.**
- **Les matinées contées** feront une pause pendant les vacances d'été.
- **Vous êtes étudiants** et vous rentrez chez vos parents pendant les vacances scolaires. Et si vous veniez vous inscrire à la Médiathèque ? Pour vous, la carte est gratuite, même si vous avez plus de 18 ans.
- **Horaires vacances scolaires (du 3 juillet au 1^{er} septembre)**
 Mardi : 14h30-18h30
 Mercredi : 10h-13h et 14h30-18h30
 Vendredi : 14h30-18h30
 Samedi : 10h-13h

ATTENTION !
Fermeture annuelle du 14 au 18 juillet inclus.

Sylvianne Blomme-Pille

Dans

Danger au potager !

Benjamin est en vacances chez ses grands parents, lorsqu'une nuit, il découvre qu'il y a des lutins dans le jardin. Des lutins à peine plus gros qu'une souris : "Et si Mistigri le chat gris les croquait ?". Vite, Benjamin doit déjouer la surveil-



lance des adultes, retrouver le chat et prévenir les lutins ; quelle nuit

en perspective, mais quelle découverte du jardin...

Une matinée contée pour les enfants à partir de 4 ans.

Mercredi 3 juin à 11 h

Réservation conseillée

IDÉES DE LECTURE POUR L'ÉTÉ

- | | |
|--|--|
| Les mouches artificielles | Rénover sa maison |
| Pourquoi le soleil brille-t-il ? | Aventure et survie |
| L'astronomie sans aspirine | Les mâles sans cervelles font les meilleurs amants ...et autres curiosités zoologiques |
| Les pays de la Loire... à pied | Petites fêtes entre copains |
| Petit manuel pour écrire des haïku | Construisez et lancez des fusées à eau |
| L'inventaire du bronzage | Manuel pratique de la pétanque |
| Pas si bêtes les poissons | Jus naturels |
| Rencontrer, se faire des amis | Tout pour soigner les rhumatismes |
| Changer de job | Le globe-rêveur |
| Le guide des oiseaux autour de chez vous | Parler le japonais en voyage |
| Réparation et entretien de votre vélo | Locomotives de légendes |
| Les fleurs sauvages par couleur | |

Tous ces livres sont disponibles à la médiathèque

EXPOSITION

En partenariat avec Musique & Danse en Loire-Atlantique et l'Agence Culturelle de St-Herblain

Dans(e) la cité

Un inventaire de fin de siècle

Exposition photos des compagnies de danse dans les Pays de la Loire

Du 20 avril au 20 Juin 2009

Danseurs, administrateurs, décorateurs, éclairagistes, costumiers, musiciens, chorégraphes, interprètes, attachés de presse, immobiles ou en mouvement, en répétition, sur les plateaux ou dans les bureaux... En 1999 et 2000, tous les acteurs de la danse contemporaine de notre région sont passés devant l'objectif de Pierre Bellamy et Luc

Bonaldi. Le résultat, un inventaire exhaustif de la danse vivante en Pays de la Loire en cette fin de siècle dont un échantillon a tapissé les murs de la ville de St-Herblain en 2008. Une sélection est présentée dans les quatre communes "Pole danse" du département (Machecoul, La Chapelle-des-Marais, St-Mars-la-Jaille et Haute-Goulaine).

Cette exposition est visible à La Chapelle-des-Marais.

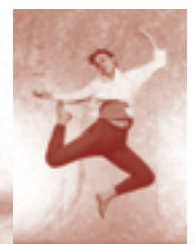
On peut découvrir, en extérieur, de

grandes toiles sur les murs de la salle Krafft, du complexe sportif, de l'Office de tourisme ; et en intérieur, à la Médiathèque Gaston Leroux ainsi que dans le hall de la Mairie aux horaires d'ouverture des services.

Exposition gratuite

Renseignements :

Office de Tourisme de Brière
 38, rue de la Brière
 44410 La Chapelle des Marais
 ☎ 02 40 66 85 01



AGENDA

- **Fête de la Musique** : 19 juin 2009, à partir de 20h
- **Exposition "Au fil de l'aiguille" à la Chaumière du Patrimoine à Mayun** : du 1^{er} juillet au 29 août 2009 (du mardi au dimanche de 15h à 18h)
- **Son et Lumière : Spectacle "Le panier du diable"** 24 et 26 juillet à Mayun, à partir de 20h - Entrée : 5 € à partir de 12 ans
Gratuit pour les plus jeunes
Possibilité de réservation à l'Office de Tourisme de Brière : 02.40.66.85.01

- **Festival de la Vannerie** : 25 et 26 juillet à Mayun. Un rassemblement unique dans l'Ouest autour de la vannerie artisanale dans le village de chaumières de Mayun. Ces deux journées seront rythmées par de nombreuses animations : conteurs de Brière et d'ailleurs, balades en calèche, restauration et fest-noz.



» INTERCOMMUNALITÉ

C.A.R.E.N.E

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Huit ans après la création de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne (CARENE), les élus ont adopté le 24 mars dernier leur 2^e Programme d'Investissement Communautaire (PIC) pour les six années à venir.

Malgré la crise économique, la réforme annoncée de la taxe professionnelle et le désengagement de l'Etat, la Carène a décidé d'investir 73 M € dans ses grandes politiques comme l'Habitat (notamment social) et l'Economie, et 195 M € dans les grands services publics que sont l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ainsi que les transports en commun, soit 268 M € au total !

Tous ces investissements sont déterminants pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants, des entreprises et des nouvelles implantations, pour la qualité de vie et le développement durable de l'agglomération.

"Les citoyens sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations" rappelle Joël Batteux, président de la Carène.

UN NOUVEAU RESEAU DE BUS EN 2010

Depuis 2006 (adoption du Plan de Déplacements Urbains), la Carène s'est engagée à favoriser l'usage du transport collectif.

Dans cette optique, il a été décidé d'opérer une refonte totale du réseau de bus de la STRAN. L'objectif est de proposer, là où les besoins de déplacements sont les plus importants, une desserte en bus particulièrement efficace, dotée d'une bonne fréquence sur des horaires élargis, confortable et particulièrement fiable (grâce aux couloirs sur certains tronçons et aux priorités aux feux).

Une concertation préalable est prévue de mai à août, afin de recueillir l'avis de tous sur les premières grandes orientations de ce projet. Elle se déroule dans un "bus expo" stationné tour à tour dans chacune des com-

munes*, complétée par des réunions publiques et une rubrique dédiée sur le site internet de la Carène, mise à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet.

*La Chapelle des Marais : rendez-vous sur le parking de la Maison de l'Enfance le samedi 20 juin de 9h à 12h

Pour consulter le programme :
www.agglo-carene.fr
ou appeler au 02.51.16.48.48.

Afin de connaître vos attentes, vous avez la possibilité de retourner le questionnaire inséré dans le journal de la Carène de mai ou www.agglo-carene.fr



Crédit photo : Guy TOUBLANC

GARE AUX DÉMARCHAGES ABUSIFS CONTRE LES FUITES !

Des entreprises privées proposent régulièrement par courrier une "assurance contre les fuites d'eau" aux habitants de l'agglomération. Le service de l'eau de la CARENE ne cautionne pas ces démarches commerciales, et ne recommande pas à ses abonnés de souscrire à de tels contrats.

Plus d'informations au N° Azur 0 810 44 40 40 (prix d'un appel local).



PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE

Les musées du Parc Naturel Régional de Brière sont ouverts jusqu'à fin septembre. Vous pourrez découvrir ou redécouvrir :

- La Maison de la Mariée et la Chaumière Briéronne à Saint-Joachim.
- La Maison de l'Éclusier et la Réserve Pierre Constant à Saint-Malo de Guersac.
- Le village de Kerhinet à Saint-Lyphard.



Crédit photo : Parc Naturel Régional de Brière

LE RENDEZ-VOUS DU "MOIS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX"

- **Dimanche 6 septembre** : "Bougez autrement" - Saint-André-des-Eaux : randonnées pédestres, équestres et à vélo
 - **Samedi 12 et dimanche 13 septembre** : "citoyen de demain" : festivals jeune public dédiés aux arts et à l'environnement
 - **Samedi 19 et dimanche 20 septembre** : "Le parc, mon patrimoine" : journées européennes du patrimoine, ouverture des musées du Parc, itinéraires de découverte reliant ces sites et à parcourir à pied ou à bicyclette
 - **Samedi 3 et dimanche 4 octobre** : "les Rencontres du Fleuve" : Balades Nature et Culture
- Invité d'honneur** : Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (sous réserve)
- Programme complet dès le mois de juin : www.parc-naturel-briere.fr (programmation sous réserve)

Pour plus d'informations sur l'ensemble des animations :
Maison de tourisme de Brière, ☎ 02.40.66.85.01
ou www.parc-naturel-briere.fr

» LA VIE DE NOTRE COMMUNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION : QUELQUES EXPLICATIONS

Du 15 janvier au 14 février dernier, tous les Marais-Chapelains ont reçu la visite d'un agent recenseur. A noter que le dernier recensement général datait de 2004. Néanmoins, les résultats de 2009 ne seront pas publiés avant 2012. En effet, le recensement repose depuis 2004 sur une nouvelle méthode : pour la Chapelle des Marais (commune de moins de 10 000 habitants), il aura dorénavant lieu tous les 5 ans (tous les 9 ans auparavant) et le prochain aura donc lieu en 2014.

A compter de cette année, l'INSEE publie la population légale de chaque

commune tous les ans, mais en utilisant comme année de référence le milieu du cycle de 5 ans. Au 1^{er} janvier 2009, l'INSEE a donc publié un chiffre construit à partir des données collectées en 2004 et actualisées en fonction de fichiers datant de 2006, tels celui de la taxe d'habitation.

Cela explique que la commune est officiellement dotée en 2009 d'une population légale de 3 292 habitants, alors que le recensement qui a eu lieu cette année dénombre plus de 3 600 Marais-Chapelains !

Que retenir de tout cela ?

Sans aucun doute, le dynamisme de notre commune, dont la population croît d'année en année depuis 2004 !

Le chiffre de population a un impact fort en terme de gestion communale, de finances locales, de réglementation. En effet, il existe environ 350 articles de lois ou de codes qui se réfèrent à la population issue du recensement.

Citons quelques cas : le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin, le montant des dotations de l'État qui représente 26 % des recettes de la Commune.

PERMANENCE CAF

Depuis le 6 avril 2009, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé unilatéralement de supprimer les permanences en mairie de la Chapelle des Marais.

Vous pouvez trouver les mêmes services en mairie d'Herbignac : tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 - ☎ 0 820 25 44 10 (0,112 € la mn) / www.caf.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS

En juin, pensez à inscrire ou réinscrire vos enfants aux transports scolaires pour les écoles marais-chapelaines, les collèges d'Herbignac, ou les lycées de Guérande, Pontchâteau, St Gildas des Bois, Redon ou St Nazaire.



NOUVEAUTÉ : MISE EN PLACE DU PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Le 2 avril, le passeport biométrique a fait son apparition en Loire-Atlantique.

Pour voyager hors des 24 pays de l'espace Schengen, l'obtention d'un passeport est indispensable. Depuis le 2 avril, le passeport biométrique remplace le passeport électronique mis en place en 2006. La délivrance de ce passeport ne peut être faite que par les communes équipées d'une station spéciale.

Les Marais-Chapelains peuvent effectuer leur demande auprès d'une des huit communes de l'arrondissement préfectoral de Saint Nazaire :

- Guérande
- La Baule
- Montoir de Bretagne
- Pont-Château
- Pornic
- Saint Brévin les Pins
- Saint-Nazaire
- Savenay

La nouveauté de ce passeport réside dans l'intégration de composants électroniques : photo numérique et empreintes digitales.

La période de validité de ce nouveau passeport est toujours de 10 ans pour les personnes majeures et de 5 ans pour les mineurs.

Les passeports électroniques en cours de validité peuvent toujours être utilisés jusqu'à leur date d'expiration.

Il est toutefois possible de venir en

mairie de La Chapelle des Marais pour obtenir la liste des pièces à fournir pour une première demande.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr

CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ

Le 16 mai dernier, les jeunes Marais-Chapelains âgés de 18 ans ont reçu des mains du Maire leur première carte électorale.



NOUVEAUX HORAIRES DES DÉBITS DE BOISSON...

Suite à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2008, les horaires des débits de boisson ont été modifiés. Depuis le 1^{er} mars 2009, les bars et cafés de la commune sont autorisés à ouvrir jusqu'à 1 h les dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi et jusqu'à 2 h les vendredi et samedi, et ce, tout au long de l'année.

La nuit de la fête de la musique sur la commune, une dérogation collective leur permet de ne fermer leurs portes qu'à 3 h.

...ET OUVERTURE D'UN PMU !

Signe de dynamisme, la commune a enfin obtenu l'autorisation de disposer d'un PMU (jusqu'à refusé eu égard au chiffre de la population). Le bar L'Escale accueille donc dorénavant les turfistes marais-chapelains.



>> ÉTAT CIVIL

Naissances

- ▲ Maëlys GUYON
- ▲ Héloïse FAUCHEUX
- ▲ Maël RENAUDINEAU
- ▲ Elsa CAUET
- ▲ Louise AUGÉARD
- ▲ Jade AUBERT
- ▲ Pablo MALAGA
- ▲ Mathis GAMPP
- ▲ Enzo DESBOIS
- ▲ Ermeline SEBILOT
- ▲ Azélie JESMALUSSE
- ▲ Cloé MARCOTTE

Mariages

- ▲ Elodie RONZANO et Sylvain MILHAUD
- ▲ Julie LE BOUEDEC et Anthony COMORETTO
- ▲ Aurélie FLEURY et Yoann DEPELCHIN

Décès

- ▲ Léone BOURON - veuve HERVOCHE
64 ans - 48 rue de la Martinais
- ▲ Jean TACONNET - 74 ans - 72 rue du Gué
- ▲ Raymond BROUSSARD
80 ans - 27 rue de la Martinais
- ▲ Noël SEJOURNE
56 ans - 25 rue des Orchidées

- ▲ Jacques DESAPHY
69 ans - 4 rue de la Roude
- ▲ Claude MOYON
65 ans - 111 rue de la Martinais
- ▲ Marcel LEGOFF
92 ans - 7 rue de la Martinais
- ▲ Pierre MOYON
80 ans - 35 rue du Herbé
- ▲ Lucienne HOUDEBINE veuve ROGER
89 ans - 20 rue des Trélonnées
- ▲ Michel HERCELIN - 72 ans - 62 rue du Lavoisier
- ▲ Eric PETER - 53 ans - 5 rue du Champ Barbier
- ▲ Agnès MALLET - épouse CIVEL
52 ans - 6 rue du Pré Clos



Permanences des Élus

Franck HERVY, Maire : le jeudi de 17 h à 18 h 30

Marie-Hélène MONTFORT, 1^{re} Adjointe finances / administration générale : sur rendez-vous

Jean-Claude HALGAND, Adjoint travaux / voirie : mardi de 16 h 30 à 18 h sur rendez-vous

Corinne HERVY, Adjoint enfance / jeunesse / vie scolaire : sur rendez-vous

Jean-François JOSSE, Adjoint urbanisme / habitat / environnement : mercredi de 16 h à 18 h

Sylvie MAHE, Adjoint solidarité / action sociale / logement social : mardi de 10 h à 12 h et à compter de septembre : vendredi de 10 h à 12 h

Joël LEGOFF, Adjoint vie associative / sports : vendredi de 16 h à 18 h sur rendez-vous

Marie ROY-LAMOUREUX, Adjointe culture / communication : mercredi de 16 h à 18 h

Ouverture de la mairie au public

Lundi : 9 h - 12 h

Mardi - Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 9 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h

Samedi : 10 h - 12 h (permanence état civil)

Cadastre

Pour vos recherches ou renseignements sur le cadastre, merci de prendre rendez-vous en mairie.

Maison de l'Enfance

54, bd de la Gare - Tél. 02.40.53.90.75

Médiathèque "Gaston LEROUX"

Rue de Penlys - Tél. 02.40.42.42.00. Ouverture le mardi de 16 h 30 à 18 h 30, le mercredi de 10 h à 13 h et 14 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi 10 h à 13 h.

Point emploi

Ouvert les mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h les mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous. Tél. 02.40.53.97.98 pointemploi@hotmail.com

MAIRIE DE LA CHAPELLE DES MARAIS

16 rue de la Brière - Tél. 02.40.53.22.02

Fax : 02.40.53.24.97 - www.chapelledesmarais.com

Permanences & services

Social

• **Assistante sociale** : uniquement sur rendez-vous ☎ 02.40.88.10.32

• **Mission locale de St Nazaire** : 2^e et 4^e vendredi de chaque mois de 14 à 16 h 30 sur rendez-vous, ☎ 02 40 22 50 30.

• **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) en mairie d'Herbignac** : tous les lundis de 14 h à 16 h 30 (il y a également une boîte aux lettres pour y déposer vos courriers).

• **CRAM des pays de la Loire** : www.cram-pl.fr ☎ 0 821 100 110 pour prendre rendez-vous

• **Relais d'Assistants Maternelles (RAM)** : A la Maison de l'Enfance Le jeudi de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 06.86.44.68.81.

Eveil musical, le 2^e mardi de chaque mois.

• **ADAR (Aide à Domicile Aux Retraités)** : Mme CRAHE 2^e jeudi de chaque mois de 10 h à 12 h en mairie.

• **ADDEVA 44** : 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 14 h à 17 h en mairie.

• **Secours Populaire** : tous les mercredis de 14 h à 16 h et les 1^{er} samedis de chaque mois de 9 h à 11 h au complexe sportif.

• **C.E.D.I.F.F. - C.I.D.F.** (droit de la famille, santé et vie relationnelle, vie pratique et associative) : Permanence juridique sans rendez-vous, le 3^e jeudi du mois de 14 h à 17 h au centre médico-social 5 place de l'Eglise à Pontchâteau.

Divers

• **Office de Tourisme de Brière** ☎ 02.40.66.85.01 www.parc-naturel-briere.fr

• **C.A.R.EN.E.** : Amélioration de l'Habitat 2^e et 4^e mardi de chaque mois de 16 h à 17 h 30 en mairie.

Santé

Cabinet médical 33 bd de la Gare

• **Médecins**

Dr Martin Guy

☎ 02.40.53.25.25

Dr Cornu Sébastien

☎ 02.40.53.15.16

• **Infirmières :**

Marie-Anne MALAPANOS,

Élise DINICU ☎ 02.40.53.91.91

• **Podologue**

Mlle RIVALLAND

Mercredi et vendredi

de 14 h à 19 h au cabinet

ou à domicile ☎ 06.81.01.58.36

• **Dentistes**

Gwenaëlle GAUDICHEAU

Christine MAHE

Rékah RISGALLAH

18 rue du Lavoir

☎ 02.40.53.22.64

• **Kinésithérapeutes**

Ghislaine LE BERRE - 14 rue des Ecluses ☎ 02.40.53.93.00

Daniel GRES - Emilie PIGNOL

4 rue du Lavoir

☎ 02.40.53.20.45

• **Orthophoniste**

Mme THOBY-SOLEAN Rachel

19 rue de la Saulzaie

☎ 02.40.88.67.73

• **Service P.M.I.**

Consultations des nourrissons sur rendez-vous uniquement

Mardi matin (pesée des nourrissons). Jeudi de 14 h à 17 h

☎ 02.40.88.10.32

• **Pharmacie**

SAUZEREAU - ETOUBLEAU

☎ 02.40.53.20.51

• **Ambulance**

PRESQU'ILE SECOURS

☎ 02 51 76 97 97

**En cas d'urgence,
pour contacter un médecin
après 20 h
et le week-end, appelez le 15.
Pour appeler les pompiers,
faire le 18.**



